

Cahier technique

L'essentiel sur
le second pilier de la PAC

aGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
INDRE

TERRES d'**a**VENIR

N° **2** / 2015

Issn 1275 8655 - Crédit photo : Rémy MOREAU

ÉDITORIAL	1
DES RESSOURCES À VOTRE DISPOSITION	2
GLOSSAIRE DES SIGLES	3
NOUVELLE PROGRAMMATION 2014-2020	5
LE CONTENU DU SECOND PILIER PAC	
SOUTIENS DIRECTS ET INDIRECTS	7
LA MISE EN ŒUVRE EN FRANCE ET EN RÉGION CENTRE	8
SOUTIEN DIRECT PROGRAMME NATIONAL	
INSTALLATION DES JEUNES AGRICULTEURS	10
ICHN	12
AIDE À LA CONVERSION BIO	14
OUTILS DE GESTION DES RISQUES	15
SOUTIEN DIRECT PROGRAMME RÉGIONAL	
LES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES	17
INVESTISSEMENTS PRODUCTIFS ET NON PRODUCTIFS – PCAE	19
INVESTISSEMENT DE TRANSFORMATION, COMMERCIALISATION, DÉVELOPPEMENT DES PRODUITS AGRICOLES	23
CRÉATION ET DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS NON AGRICOLES	24
LES MESURES FORESTIÈRES POUR L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION DES FORÊTS	25
SOUTIEN INDIRECT	
FORMATION / INFORMATION	28
SERVICES DE CONSEIL D'AIDE À LA GESTION DE REMPLACEMENT	29
PARTENARIAT EUROPÉEN POUR L'INNOVATION (PEI)	30
LA MESURE COOPÉRATION	31
SERVICES DE BASE ET RÉNOVATION DES VILLAGES	32
LEADER	34
LE RÉSEAU RURAL FRANÇAIS (RRF) – PROGRAMME NATIONAL SPÉCIFIQUE	36
DES CONTACTS UTILES	37

Par **Bruno TARDIEU**,
responsable professionnel du service Environnement et Territoire

Fonds européens : des opportunités en perspectives

La gestion des fonds européens s'inscrit dans une nouvelle dynamique. Le programme de Développement Rural Régional 2014-2020, désormais porté par le Conseil régional, est en effet validé par la Commission Européenne depuis le 7 octobre dernier.

530 millions de fonds publics seront mis à la disposition des territoires dans l'optique de développer durablement l'économie rurale. Que ce soit au travers de la modernisation de nos exploitations agricoles, des entreprises agroalimentaires, de l'installation de nos jeunes agriculteurs, mais aussi de l'amélioration des performances environnementales et énergétiques de l'agriculture, ces subsides européens vont directement ou indirectement participer au développement de notre département et de notre secteur d'activité. Ce Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) a ainsi pour ambition de consolider l'investissement dans notre secteur agricole mais également l'ensemble des projets qui nous lient aux territoires.

La Chambre d'agriculture de l'Indre restera vigilante quant à la mise en œuvre de ces nouveaux dispositifs notamment sur l'Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (ICHN), les aides à l'installation, les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) et la mise en œuvre du PCAE (Plan pour la Compétitivité et l'Adaptation des Exploitations agricoles). Dans un contexte où l'élevage est malmené et où les enjeux pour les filières sont importants, des opportunités seront à saisir.

Ces opportunités de développement qui concernent aussi bien les exploitations que nos territoires peuvent répondre également à des enjeux liés à l'attractivité de notre département, le maintien de nos emplois, la transition énergétique mais aussi le développement économique. L'agriculteur, dans ce cadre, doit être source d'innovation et doit élargir à ces nouveaux financements qui peuvent répondre à bon nombre de nos problématiques. Les cartes sont désormais dans nos mains et nous savons que pour développer nos campagnes et nos exploitations, nous pourrions compter sur les fonds européens.

Ont contribué à la rédaction de ce document : Alain AUFRERE, Benjamin CULAN, Dimitri DESLANDES, Lucie GALLART, Aude GRESSIER, Jennifer MORINIERE, Sylvie RAFFEAU, Louis THOMAS, Adrien VALENTIN, Mathieu WULLENS

Conception et mise en page : Sarah DEFAY et Isabelle CHAMBRIER
Coordination de la production : Dimitri DESLANDES

Reproduction interdite sans l'autorisation de la Chambre d'agriculture de l'Indre.

Ne pas utiliser à des fins commerciales.